

La lettre de PERSAC

12

RECTO

- Nouveau comité des fêtes.
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 13.12.2021.

VERSO

- Brèves...
- Paléontologie à PERSAC.
- Dates à retenir.

Décembre 2021

Comité
des fêtes,
c'est parti !

Après plusieurs mois de travail et de réflexion, le comité des fêtes de Persac a vu le jour.

Constitué d'un bureau, de membres adhérents et de membres d'honneur, le comité des fêtes a pour objectif d'organiser des manifestations festives et culturelles au sein de la commune. Il est aussi là pour épauler et apporter une aide logistique et humaine aux associations persacoises le souhaitant pour l'organisation de leurs propres manifestations.

Pour sa première mission, le comité des fêtes a organisé un grand marché de Noël le 22 décembre dernier. Une vingtaine d'exposants étaient présents à l'Espace des 3 Rivières et sur la place de l'église.

À ce jour, une trentaine de Persacois et Persacoises s'investissent dans ce comité. Si vous le voulez, vous pouvez les rejoindre et participer aux projets et aux manifestations diverses à venir. Une contribution de 10 euros vous sera demandée pour devenir membre adhérent. Vous pouvez être aussi membre d'honneur sans pouvoir de décision.

Constitution du bureau :

Président : Mr CAILLEUX Sylvain
Trésorière : Mme MAISONNIER Catherine
Secrétaire : Mr SUAUDEAU Vincent
Trésorier adjoint : Mr MAISONNIER Paul
Secrétaire adjoint : Mme GILET Ginette
Tel : 05.49.48.47.15
Mail : comitdesfetespersac@gmail.com

Le conseil municipal du lundi 13 décembre 2021 a décidé

■ à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les contrats d'assurances proposés par Groupama pour :

Lot N°1 Dommage aux biens

Lot N°2 Responsabilité générale

Lot N°3 Parc automobile

Lot N°4 Protection juridique générale

Lot N°5 Risques statutaires.

Ce contrat sera effectif à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de quatre ans. Le coût de la cotisation annuelle s'élève à 7 692,12 TTC hors risques statutaires à 5,75 % de la masse salariale.

■ à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention d'accompagnement pour

la rénovation énergétique du patrimoine bâti pour laquelle la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits et ainsi de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 cette convention.

■ à l'unanimité d'approuver les modalités de la convention de partenariat avec la CCVG pour la refacturation de la formation MAC SST (Maintien et Actualisation des Connaissances Sauveteur Secouriste du Travail) avec l'organisme SECURITE PREMIUM FORMATION.

■ à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA de Lathus pour l'année 2022.

■ à la majorité par 12 pour et 2 abstentions de donner tous pouvoirs au Maire pour constituer le dossier et le soumettre à l'enquête publique préalable de 15 jours pour la cession à M.Nadreau Robert d'un sentier communal qui traverse sa propriété, au lieu-dit Favard et de se réunir à nouveau à l'issue de l'enquête.

■ à l'unanimité de verser 4 000,00 € au Comité des Fêtes de Persac, qui devient organisateur de l'appel à artistes lancé en avril 2021 pour l'espace 3 rivières.

En fonction de l'état d'avancement du projet, le versement sera fractionné soit :

-2 000 € pour l'acquisition des matériaux et fournitures éventuellement

-2 000 € à la livraison de l'œuvre d'art.

Ce résumé
va à l'essentiel,
pour plus de précisions
RDV sur persac.fr

L'ensemble du conseil se joint au
maire pour vous souhaiter une
bonne et heureuse année 2022.

En attendant la réouverture de l'Epicerie **Tabac-Presse** de PERSAC au 2 février 2022, puis celle de la **boulangerie** fin février, les quotidiens locaux et le pain seront en dépôt au Restaurant **le Trèfle** ou en **Mairie**.

Bar / Restaurant le Trèfle :

Journaux : le lundi de 10h00 à 15h00 et de 17h00 à 19h00

Journaux et pains : du mardi au vendredi de 10h00 à 15h00 et de 17h00 à 19h00

Mairie :

Journaux et pains : le samedi de 9h30 à 11h30

LA CARRIÈRE DE PERSAC

Perdu ?

Aidez-nous à retrouver Misty, chatte pucée, disparue en juin dernier, elle aurait été recueillie dans une nouvelle famille qui a tenté de retrouver ses maîtres ! mais n'a pas laissé ses coordonnées !



Commission jeunes.

La commission jeune est active depuis décembre, un petit groupe plein de projets et de bonne humeur se réunit le samedi matin, vous avez de 12 à 18 ans vous désirez participer à cette aventure : **06.31.74.40.81**

Laverie automatique.

“**LAVERIE AUTOMATIQUE** ouverte **24h/24h** et **7j/7j** située Grand rue à Persac , proposant un lave linge de 8kg, un lave linge de 18kg et un sèche linge de 18kg. Différents programmes sont proposés en fonction de la fragilité de votre linge. Les capacités sont idéales pour le nettoyage des couettes, des draps et autre linge encombrant. **Paiement par carte bancaire et pièces.** L'appareil ne rend pas la monnaie.”

Rappel au civisme.

De nombreuses **crottes** de chien parsèment notre centre bourg, vous devinez déjà la suite de notre article alors soyez vigilant.



UNE DIVERSITÉ FOSSILE D'UN ÉCOSYSTÈME CONTINENTAL VIEUX DE 100 MILLIONS D'ANNÉES.

Le site de PERSAC a été découvert en 2018, suite à des prospections menées dans les carrières calcaires jurassiques de la VIENNE. L'affleurement de plus de 8 mètres correspond à une succession de dépôts continentaux. Ce site est caractérisé par une forte concentration de micro-restes de vertébrés aquatiques, amphibies et terrestre. Parmi 200 000 restes 45% appartiennent aux crocodiliens juvéniles ou de petites tailles, ce qui pourrait traduire un phénomène d'endémisme. Ce gisement est le seul connu actuellement en Europe pour cet intervalle de temps dans un environnement lacustre.



avec l'aimable autorisation de Xavier VALENTIN

Film sur cette aventure unique :



DATES à RETENIR



Commission Jeunes.
-à la mairie de 10h 00 à 12h00



Conseil municipal
-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "**persac.fr**"

Directeur de publication: Régis Sirot



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



persac@departement86.fr - **persac.fr**



05.49.48.47.15

